

## Café-quartier zone 7 Point du Jour et Park-Houët

9 juin 2018

***Présents : Anne Le Couriaud, Erwan Dugor, Patrick Le Mesle, Christian Perreul, Catherine Joubaud, André Le Traon, Gérard Héré, Françoise Louapre, Jean-Paul Vuichard, François Jore, Valérie Parion, Steven Ricordel et 31 habitants (soit 50% de plus que les autres cafés-quartiers).***

Présentation des projets par ALC.

Remarque : Zac de la Touche - 350 logements sur 12 ans avec logements sociaux (60 000 € payés cette année compte-tenu de notre déficit en logement social)

Les référents de quartier ont bien travaillé : ils ont distribué des flyers dans les boîtes aux lettres de leur quartier pour recueillir les questions des riverains. Certaines ont été transmises en mairie et ont reçu des réponses, les plus récentes ont été posées lors de la réunion.

### Les poubelles

- Le ramassage des poubelles jaunes se fait toutes les 2 semaines et les vertes toutes les semaines, pourrait-on faire le contraire ? Rennes Métropole ne veut pas pour des raisons sanitaires. Cela engendre des odeurs dans ce cas. Il faut donc écraser les bouteilles, bien tasser les ordures... Pour l'instant les sacs jaunes sont encore ramassés. On peut demander une poubelle plus grande ?
- Il faut mieux communiquer sur l'action de l'école publique pour étendre la collecte de papier (mettre dans Lailus et feuille info) mais problème de stockage. Trouver entreprise ou fermier pour stocker.
- Il reste encore des conteneurs pour mettre le papier.
- On peut se procurer des autocollants Stop Pub à la mairie.

### Arbres

- Les hêtres de l'avenue de Belle Ile dépassent et rayent les voitures et sur certaines places de parking les branches sont trop basses ce qui empêche de se garer : les espaces-verts pourraient-ils les tailler + ?
- avenue de Bretagne, tout est tout coupé, c'est moche et les voitures roulent trop vite depuis (trop de visibilité ?) : c'est fait pour des raisons de sécurité (compteurs à gaz, électricité, eau) et trop de racines. Le trottoir sera refait aux normes PMR. Puis on va replanter, pas seulement des arbres mais également des massifs. Les habitants sont contre les rampants (lierre etc.) car ils ne durent pas : on attend que les travaux de voirie soient finis et que la saison soit propice pour replanter. Les élus organiseront une réunion avec les habitants à ce moment-là pour choisir et discuter. Un chêne peut abîmer voiries et canalisations. Planter des arbres fruitiers salit (les fruits tombent) et la route devient glissante, obligation de nettoyer régulièrement.

## La vitesse

- Sans les arbres, ça roule plus vite. Dos d'âne, ralentisseurs à mettre : les gens qui roulent vite viennent souvent du lotissement...
- Apprendre aux jeunes conducteurs à ne pas rouler trop vite.

## Déplacements doux et entretien des chemins

- chemins pour aller au collège à pied : les agents des espaces verts entretiennent les chemins mais ne ramassent pas assez. Il faut enlever les ronces qui griffent les promeneurs et les tailles d'herbe au sol qui compostent. Les ronces viennent s'enchevêtrer aux rosiers, sortent des bâches... Les laiterons pourraient-ils être arrachés avant de grainer ?
- les chemins goudronnés sont recouverts par la végétation : décapage prévu.
- Il faudrait prioriser les chemins pour favoriser les déplacements des enfants vers le collège : c'est compliqué d'entretenir tous les chemins.
- Organiser une journée citoyenne pour familles et/ou ados où tout le monde vient entretenir et ramasser les déchets ?
- Il y a des ronces dans les haies communales et dans les haies privées ! Il faut prévenir la mairie qui contactera les riverains. Les services municipaux n'ont pas le droit de toucher aux haies privées. Certains problèmes de voisinage peuvent être réglés entre voisins.
- attention aux priorités à droite (impasse de Batz, rue des 7 Iles, impasse de Groix, avenue de Bretagne...) : prévoir une signalisation qui une fois les travaux terminés attirera l'attention des automobilistes ? **pas de réponse ?**
- les haies privées qui dépassent poussent à marcher dans l'herbe mouillée ou souillée de déjections canines, ou + dangereux ; dans certaines allées qui n'ont pas de trottoir (impasse de l'Île aux Moines) elles font se déporter les voitures au milieu de la chaussée et donc contraignent à rouler face à celles qui arrivent en face, même en virage. Est-il possible de demander aux habitants de tailler leurs haies ? : le policier municipal est envoyé quand la mairie est prévenue.
- Il n'y a plus de pédibus, mais les poteaux sont toujours là et traînent parfois par terre. La mairie peut accompagner les personnes qui veulent relancer le pédibus : moins de pollution, plus convivial.

## Autres incivilités

- Les horaires d'autorisation de faire du bruit (tondeuse, bricolage bruyant etc.) ne sont pas respectés par tous : des rappels sont publiés dans la feuille info et Laillus.
- Le Marsupilami qui décore l'armoire EDF (réalisé grâce à une subvention EDF) a été tagué. La Maison des Jeunes réfléchit à le refaire à la demande des habitants. Besoin de l'accord d'EDF.
- Il y a beaucoup de détritrus. Un samedi matin a été organisée une matinée de ramassage. Beaucoup de détritrus ont été ramassés. (nombreux déchets provenant du McDo en haut de l'avenue de Bretagne). Les habitants ont été prévenus par un flyer dans la boîte aux lettres. Apparemment, tout le monde n'avait pas eu cette information...
- Les enfants et les promeneurs vont dans le bois situé à l'est du quartier. Avant l'ouverture de la chasse, les dates et horaires pourraient-ils être une information sur la feuille-info ? il peut y avoir des différences d'une région à l'autre : on peut se renseigner sur internet. Il faut prévenir la mairie si les chasseurs chassent trop près des habitations.

- Il y a beaucoup de problèmes d'incivilités : ne pas hésiter à interpeller les gens qui les commettent.

### Eclairage

- Remise à plat des éclairages des lampadaires. Encore des lampadaires allumés la nuit : impasse Hoedic : prévenir la mairie, c'est un problème de réglage d'horloge.
- Un lampadaire est tordu près de l'avenue de Bretagne.

### Epannage de pesticides

M. Peugeault a épanché un herbicide sur un champ en bord du lotissement au printemps, c'était irrespirable ce soir là. C'est potentiellement dangereux ! L'agriculteur a dit qu'il avait respecté les règles (sens du vent). Les résidents savent qu'un maire ne peut pas interdire à un agriculteur d'empoisonner tout un quartier, mais au regard de la loi d'avenir 2014-1170 les personnes et les animaux doivent être protégées.

Conseil : acheter bio pour pousser les agriculteurs à passer en bio !

Conteneur à verre déplacé : depuis que le conteneur à verre est placé près de l'aire de jeux, il y a des débris par terre, c'est dangereux pour les enfants qui jouent : c'est provisoire. Les nouveaux conteneurs seront remis bientôt et enterrés.

### Aménagements demandés

- Le passage piéton près de chez Catherine Théraud avait été évoqué, près de la construction de Gisèle Leroy. A voir.
- rues de Bréhat, des 7 Iles, impasse de Groix : vitesse, besoin ralentisseur ou radars pédagogiques ou verbalisation. Mettre de la peinture au milieu pour avoir l'impression que la rue est trop petite pour faire ralentir ?
- le carrefour est dangereux près de l'école : pas possible de mettre un miroir car il doit être nettoyé tous les jours sinon la mairie est responsable en cas d'accident. Le carrefour a été réaménagé plusieurs fois et toujours des soucis. Il y a moins d'accidents que lorsqu'il y avait le rond-point. Réaménagement à prévoir pour les bus du collège.
- déviation par le nord ? cela posera un problème de ne plus passer par les centre-bourg pour les commerces, et ce serait très cher.
- plan de circulation des bus du collège ? les bus ne passeront pas par là mais dans la rue de l'Orée du Bois et rue du Point du Jour. L'aménagement est prévu, mais pour l'instant rien d'acté.
- Le trottoir en face PMU est étroit, le décrochement fait ralentir mais c'est dangereux.
- trottoirs dans la partie en descente de l'avenue de Bretagne à saler l'hiver ? non, ils seront refaits avec meilleur écoulement donc il y aura moins d'eau.

- Les chênes en haut de l'avenue de Bretagne sont rongés par un scarabée donc on abat ceux qui sont trop atteints. Peut-on protéger préventivement ceux de l'aire de jeux ? on traite les arbres qui peuvent être sauvés.
- Le soir de la Fête des illuminations : la circulation était compliquée car les panneaux de déviation étaient au sol dans la pénombre, donc pas visibles pour ceux qui viennent de Guichen : l'an prochain, ce sera mieux indiqué.
- désengorgement autour du Carrefour Market : travaux pour améliorer les choses. Mais ce sera fait avec l'arrivée du collège.
- 3 bancs sont à remplacer près de l'aire de jeux

### Compte rendu des réunions

- Quand on ne participe pas aux réunions, comme celle sur l'aménagement de la rue de Bretagne, peut-on avoir un compte rendu ? proposition de prendre rendez-vous avec le ou les élus en charge du dossier (P. Le Mesle et C. Perreul) pour échanger de vive voix.

### Fibre optique ?

- Fin 2020, la commune sera entièrement reliée. Se mettre en relation avec son opérateur (SFR et Orange)

### Nouvelles constructions

- aménagements, constructions des quartiers, construction d'immeubles... Les projets doivent respecter les règles d'urbanisme via des permis d'aménager. Seule une modification au PLU en zone d'habitat a été réalisée. Mais ce sont des terrains privés donc l'aménagement est privé.
- Deux zones concernées :
  - o hangars du virage et Croix-aux-Beurriers : projet est à l'étude. 5000 m carrés. Une réunion a été organisée avec les riverains concernés. Il faut tenir compte des différentes règles de densité (au Rachat c'est une zone humide donc règle de densité différente). D'ici la fin de l'année. Si petit collectif ? ce sera R + 1 plus combles (rez-de-chaussée, plus un étage plus les combles).
  - o zone d'activité du Rachat : pas de projet pour l'instant. Zone humide, bassin de rétention dans cette zone. C'est problématique de construire sur ce terrain, donc pas les mêmes règles de densité sur cette zone ; une étude sera obligatoire pour la zone humide. Ce n'est pas possible de construire sur une zone humide ou c'est très compliqué. Même si la parcelle est administrativement constructible, cela peut changer si c'est une zone humide. On ne voit pas toujours quand c'est une zone humide : on le voit uniquement par carottage (le taux de rouille détermine le taux d'humidité du sol). Définition très stricte. Tout projet de construction doit débiter par le diagnostic d'une éventuelle zone humide.

### Bus

- il y aura plus de liaisons de la ligne express 80 en septembre, cela passera de 3 à 13 A/R par jour (infos dans le Laillus de septembre prochain)
- besoin d'une liaison Laillé/Bruz le vendredi soir : une liaison a déjà été expérimentée mais trop peu de gens l'utilisaient !

### Restaurant scolaire

- projet bien mené.
- très bien aussi car tout est cuisiné sur place avec des produits bruts ! (ce sera la même chose avec le nouveau collège)
- La municipalité aimerait soutenir un maraîcher bio qui s'installerait sur la commune. Cela se fait ailleurs mais il faut trouver une personne motivée.

### Collège

- les enfants scolarisés à Orgères auront le choix de rester ou de venir à Laillé et le transport sera maintenu. **Maintien du transport à confirmer ?**
- ouverture du collège pour toutes les classes en même temps : 6è, 5è, 4è, 3è (et non ouverture progressive comme cela se fait parfois).